Bureau du 27 février 2006

Décision n° B-2006-4030

commune (s) :	Saint Priest
objet :	**Autorisation de dépôt d'un permis de construire, par Porte des Alpes habitat, sur un terrain communautaire situé place de l'Eglise à Manissieux**
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 16 février 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine est propriétaire du terrain d'assiette de la place de l'Eglise à Manissieux, sur la commune de Saint Priest.

L'OPCHLM de Saint Priest, Porte des Alpes habitat, envisage la réalisation d'un programme de logements sociaux englobant une partie de cette place et souhaite donc se porter acquéreur de cette partie.

En attendant son déclassement qui est en cours de réalisation et la régularisation de la cession proprement dite du terrain en cause, il convient d'autoriser ledit office à déposer une demande de permis de construire sur le terrain sus-indiqué ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise Porte des Alpes habitat à déposer une demande de permis de construire sur le terrain communautaire situé place de l'Eglise à Manissieux, sur la commune de Saint Priest.

Cette autorisation ne permet pas de commencer les travaux ni ne préjuge de la décision qui sera prise concernant la cession.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,